



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA  
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

# Communiqué de presse

*AFFAIRE DU NAVIRE « NORSTAR » (PANAMA C. ITALIE)*

**L'ITALIE SOULÈVE DES EXCEPTIONS PRÉLIMINAIRES**

**LE TRIBUNAL FIXE LES DÉLAIS DE PRÉSENTATION DES OBSERVATIONS ÉCRITES SUR LES EXCEPTIONS PRÉLIMINAIRES SOULEVÉES PAR L'ITALIE**

Le 11 mars 2016, l'Italie a déposé des exceptions d'incompétence du Tribunal et d'irrecevabilité de la requête du Panama dans l'affaire du navire « Norstar » (Panama c. Italie). L'instance avait été introduite par le Panama contre l'Italie par requête déposée auprès du Tribunal le 17 décembre 2015 (voir communiqué de presse 241).

Par ordonnance du 15 mars 2016, le Tribunal a fixé comme suit les dates d'expiration des délais pour la présentation des observations écrites du Panama sur les exceptions préliminaires de l'Italie, et des observations écrites de l'Italie en réponse, conformément à l'article 97, paragraphe 3, du Règlement :

pour le Panama, le 10 mai 2016  
pour l'Italie, le 9 juillet 2016

Conformément à l'article 97 du Règlement du Tribunal, la procédure sur le fond a été suspendue.

Dans son ordonnance du 15 mars 2016, le Tribunal indique que, comme il ne comprend aucun membre de la nationalité des parties, celles-ci ont choisi, conformément à l'article 17, paragraphe 3, du Règlement, un juge *ad hoc* pour participer à l'instance. Le Panama a désigné M. Gudmundur Eiriksson (Islande) et l'Italie a désigné M. Tullio Treves (Italie). Le Tribunal indique également que, comme il n'y a pas eu d'objections à la désignation de ces juges *ad hoc*, ceux-ci seront admis à participer à l'instance après avoir pris l'engagement solennel prévu à l'article 9 du Règlement.

Le Tribunal a réservé la suite de la procédure.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.  
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg, (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : [press@itlos.org](mailto:press@itlos.org).